



ECOLE CASCADE DE GLACE ADULTES

FICHE TECHNIQUE 2018 Modules "Progression Hiver"

1 OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, vous avez découvert la cascade de glace.
Vous avez les techniques et connaissances de bases du module découverte, et être bien conseillé.

2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent en montagne, en parties théoriques et pratiques, en effectif réduit (4 ou 5 personnes).
L'objectif en fin de module est d'obtenir un niveau suffisant pour être à l'aise en second, voire en tête dans des voies faciles de plusieurs longueurs.

La durée du module est de 3 jours (1 journée et un week-end de 2 jours).
Les lieux (vallée de la Romanche, Vercors, Belledonne, ou autres lieux) seront précisés directement par le cadre en fonction des conditions météo, et de l'effectif minimal.

Dates : Dimanche 14 Janvier, et week-end du 20 et 21 Janvier 2018.

Matériel individuel à apporter :

- Tenue hivernale adaptée (bonnet, gants (une grosse paire chaude et 2 paires plus fines type, pantalon et veste Goretex, sous vêtements chauds, veste chaude type polaire, veste chaude type duvet).
- baudrier + longe
- chaussures rigides pouvant accepter des crampons
- matériel d'assurage + mousquetons à vis + dégaines
- casque
- piolets traction, crampons cascade
- 1 sac à dos léger (~30 l)
- lunettes
- 1 gourde/thermos.

Coté pratique : pour ceux qui ne possèdent pas de matériel individuel, celui peut-être prêté (voir avec l'encadrant).

3 INSCRIPTIONS/TARIF

Inscriptions et renseignements :

escalade-sportive@gemsa.fr avant le 13 décembre 2017. (Pour les retardataires voir avec le responsable de l'activité Ecols du Vertical Gemsa.)

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

Contribution :

240 € le module de 3 jours, à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 80 € d'arrhes.
Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV07 ». Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissées dès le versement. Reste le solde à payer.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.
Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage. Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA

Transport/hébergement :

En voiture individuelle. (Tarif 0,25 €/Km) répartition entre les participants
Hébergement gîte, ½ pension en sus.

Effectif :

Le nombre de places est limité pour un module efficace.
Le minimum étant de 4 et le maximum de 5 personnes.
Inscrivez-vous au plus tôt.